

**Fiche de données de sécurité  
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

\* **1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**

- Identification de la substance ou de la préparation
- Nom du produit: acétate d'éthyle
- Code du produit:  
3230023,
- Producteur/fournisseur :  
Reactolab SA  
Servion  
Documentation  
docu@reactolab.ch  
CH-1077 Servion Tel. +41 (0)21 903 32 32 Fax +41 (0)21 903 31 67
- Service chargé des renseignements : Département sécurité produit
- Renseignements en cas d'urgence :  
Centre Suisse d'Information Toxicologique  
CH-8030 ZÜRICH  
Tel.: +41 (0)1 251 51 51  
Numéro de cas d'urgence national: 145

**2 Composition/informations sur les composants**

- Nom chimique usuel (ou nom générique)
- No CAS Désignation  
141-78-6 acétate d'éthyle
- Code(s) d'identification
- No CE : 205-500-4
- No Index : 607-022-00-5

**3 Identification des dangers**

- Principaux dangers:



Xi Irritant  
F Facilement inflammable

- Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

A des effets narcotisants.

R 11 Facilement inflammable.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**4 Premiers secours**

- Indications générales :

Ammener les sujets à l'air frais

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

- après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières 15 minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité  
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

**Nom du produit: acétate d'éthyle**

(suite de la page 1)

- **après ingestion :**  
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.  
Ne pas faire vomir. Administrer du charbon actif et du sulfate de sodium.  
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **Indications destinées au médecin :**  
Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumopathie d'origine chimique.
- **Les symptômes suivants peuvent apparaître :**  
Sécheresse cutanée.  
Migraine  
Etat maladif  
Troubles gastro - intestinaux  
Irritations des muqueuses

**5 Mesures de lutte contre l'incendie**

- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**  
Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**  
Gaz/vapeurs irritants.  
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
- **Equipement spécial de sécurité :**  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**  
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.  
Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.

**6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:**

- **Les précautions individuelles:**



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **Mesures pour la protection de l'environnement :**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti - pollution).  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**  
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.  
Recueillir les résiduel liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Assurer une aération suffisante.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

**7 Manipulation et stockage**

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).  
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.  
Eviter le dégagement d'aérosols.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité  
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

**Nom du produit: acétate d'éthyle**

(suite de la page 2)

- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.  
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.  
Risque d'explosion en cas d'introduction du liquide dans la canalisation.

- **Stockage :**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne stocker que dans un secteur à l'épreuve des explosions.  
Prévoir des sols résistant aux solvants.  
Matériau approprié pour réservoirs et conduites : l'acier fin.  
Matériau approprié pour réservoirs et conduites: Polyéthylène haut densité  
Matériau approprié pour réservoirs et conduites: PTFE

- **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec des produits oxydants ou acides.

- **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Protéger contre les effets de la lumière.  
Stocker au frais et au sec dans emballages bien fermés.  
15-25°C

\* **8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

**141-78-6 acétate d'éthyle**

VME (Suisse) Valeur momentanée: 2800 mg/m<sup>3</sup>, 800 ppm  
Valeur à long terme: 1400 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm  
C

- **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Equipement de protection individuel :**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Eviter tout contact avec les yeux.

Prévoir une douche d'oeil sur le lieu de travail.

- **Protection respiratoire :**

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire.

Filtre à gaz A.

- **Protection des mains :** Gants résistant aux solvants.

- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Temps perméable  $\geq$  1 heure

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité  
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

**Nom du produit: acétate d'éthyle**

(suite de la page 3)

Gants en butylchaoutchouc - Butyl (0.5 mm).

Référence: GESTIS base de données de substances  
(www.hvbg.de/d/bia/fac/ges/gestis.htm)

- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en tissu épais.

Gants en cuir.

Gants en caoutchouc naturel/latex naturel - NR.

Gants en polychloroprène - CR.

Gants en caoutchouc nitrile/latex nitrile - NBR.

Gants en caoutchouc fluoré - FKM.

Gants en chlorure de polyvinyle - PVC.

Référence: GESTIS base de données de substances  
(www.hvbg.de/d/bia/fac/ges/gestis.htm)

- **Protection des yeux** : Lunettes de protection hermétiques.

- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

\* **9 Propriétés physiques et chimiques**

- **Indications générales.**

<b>Forme :</b>	liquide
<b>Couleur :</b>	incolore
<b>Odeur :</b>	genre ester

- **Modification d'état**

<b>Point de fusion :</b>	-83°C (DIN 51761)
--------------------------	-------------------

<b>Point d'ébullition :</b>	75-78°C (DIN 51761)
-----------------------------	---------------------

- **Point d'éclair :** -5°C (DIN 51755)

- **Température d'inflammation :** > 425°C

- **Danger d'explosion :** Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

- **Limites d'explosion :**

<b>inférieure :</b>	2,1 Vol %
---------------------	-----------

<b>supérieure :</b>	11,5 Vol %
---------------------	------------

- **Pression de vapeur à 20°C:** 97 hPa

- **Densité à 20°C:** 0,900 g/cm<sup>3</sup> (DIN 51757)

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C:** 79 g/l

- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** 0,66 log POW

- **Viscosité :**

<b>dynamique à 20°C:</b>	0,44 mPas (DIN 51550)
--------------------------	-----------------------

\* **10 Stabilité et réactivité**

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Chaleur, flammes et étincelles.

- **Réactions dangereuses:**

Réactions aux acides puissants et aux alcalis.

Réactions aux agents d'oxydation forts.

Réactions au contact des métaux alcalins.

Dégagement de gaz / vapeurs explosibles.

- **Produits de décomposition dangereux :**

Ethanol.

Acide acétique.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité  
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

**Nom du produit: acétate d'éthyle**

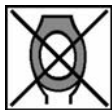
(suite de la page 4)

**11 Informations toxicologiques**

- **Toxicité aiguë :**
  - **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
- |             |         |                    |
|-------------|---------|--------------------|
| Oral        | LD50    | 5600 mg/kg (rat)   |
|             |         | 4935 mg/kg (lapin) |
| Inhalatoire | LC50/4h | 1600 mg/l (rat)    |
- **Effet primaire d'irritation :**
  - **de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.
  - **des yeux :** Effet d'irritation.
  - **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
  - **Toxicité subaiguë à chronique :** Peut modifier la formule sanguine.
  - **Indications toxicologiques complémentaires :**  
Outre des irritations locales, apparaît essentiellement un effet narcotisant lors de l'inhalation de fortes concentrations, avec risque d'une paralysie respiratoire centrale.

**12 Informations écologiques**

- **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**  
Le produit est facilement biodégradable.  
100%/28d
  - **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
  - **Mobilité et potentiel de bio-accumulation :**  
Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.  
log P(o/w)<1
  - **Effets écotoxiques :**
  - **Toxicité aquatique :**
- |          |           |                           |
|----------|-----------|---------------------------|
| EC10/16h | 2900 mg/l | (Pseudomonas putida)      |
| EC50/48h | 717 mg/l  | (Daphnia magna)           |
| IC50/48h | 3300 mg/l | (Scenedesmus subspicatus) |
| LC50/96h | 230 mg/l  | (Pimephales promelas)     |
- **Remarque :** N'est pas nocif pour les organismes d'eau.
  - **Autres indications écologiques :**
  - **Valeur DCO :** 1.816 g O<sub>2</sub>/g
  - **Valeur DBO<sub>5</sub> :** 0.293 g O<sub>2</sub>/g
  - **Indications générales :**



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

**13 Considérations relatives à l'élimination**

- **Produit :**
- **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Si possible récupérer ou recycler. Sinon: Incinération pour déchets toxiques.

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**  
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.  
Les emballages non nettoyés peuvent contenir des mélanges explosifs gaz-air.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité  
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

Nom du produit: acétate d'éthyle

(suite de la page 5)

**14 Informations relatives au transport**

- Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :
- Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) : 3 Matières liquides inflammables.
- Indice Kemler : 33
- No ONU : 1173
- Groupe d'emballage : II
- Désignation du produit : 1173 ACÉTATE D'ÉTHYLE
- Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :
- Classe IMDG : 3
- No ONU : 1173
- Label : 3
- Groupe d'emballage : II
- No EMS : F-E,S-D
- Désignation technique exacte : ETHYL ACETATE
- Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :
- Classe ICAO/IATA : 3
- No ID ONU : 1173
- Label : 3
- Groupe d'emballage : II
- Désignation technique exacte : ETHYL ACETATE
- Indications complémentaires de transport :  
Fiche de transport pour le transport routier:  
Numéro: 1036

**15 Informations réglementaires**

- **Marquage selon les directives CEE :**  
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



Xi Irritant  
F Facilement inflammable

- **Phrases R :**  
11 Facilement inflammable.  
36 Irritant pour les yeux.  
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Phrases S :**  
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
23 Ne pas respirer les vapeurs/l'aérosol.  
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- **Prescriptions nationales :**  
Législation de toxicité Suisse:  
N°-OFSP/N°-TED : G-1157  
Classe de toxicité: 5

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité  
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

**Nom du produit: acétate d'éthyle**

(suite de la page 6)

- **Classe de pollution des eaux :**  
Classe de pollution des eaux WGK 1 (selon liste, D) : peu polluant  
Classe de pollution des eaux PN3 (selon liste, CH) : peu polluant

**16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique :** Laboratoire, KK/rm
- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

CHF